

Appel à candidatures Pop-up store de Noël

DECEMBRE 2025

1 avenue Eugène Thomas -94 270 LE KREMLIN-BICETRE



Dossier à faire parvenir à l'adresse suivante : commerces@ville-kremlin-bicetre.fr

Ou par courrier : Mairie du Kremlin-Bicêtre – service Commerce – 1 place Jean Jaurès
94 270 LE KREMLIN-BICETRE

Date limite de candidatures : Lundi 17 novembre 2025 à 17h00

1. Préambule

À l'occasion des festivités de fin d'année 2025, la Ville du Kremlin-Bicêtre saisit l'opportunité de renforcer l'attractivité de son centre-ville à travers une initiative innovante et porteuse de sens : la mise en place d'un magasin éphémère (Pop-up Store), pour la deuxième année consécutive.

Installé dans un local mis gracieusement à disposition par la Ville, ce Pop-up store incarne un triptyque fort et engagé :

Production locale – Écologie – Artisanat.

Ce temps fort vise à :

- Soutenir les circuits courts et les acteurs économiques de proximité,
- Valoriser les savoir-faire artisanaux,
- Proposer une alternative de consommation responsable, en cohérence avec les valeurs de développement durable portées par la collectivité.

Ce lieu temporaire s'inscrit comme un complément dynamique à l'offre commerciale existante, en créant du lien entre commerçants, artisans, habitants et visiteurs. Il constitue aussi un laboratoire urbain, propice à l'expérimentation de nouveaux usages du commerce en centre-ville.

2. Description du local concerné par le pop-up store

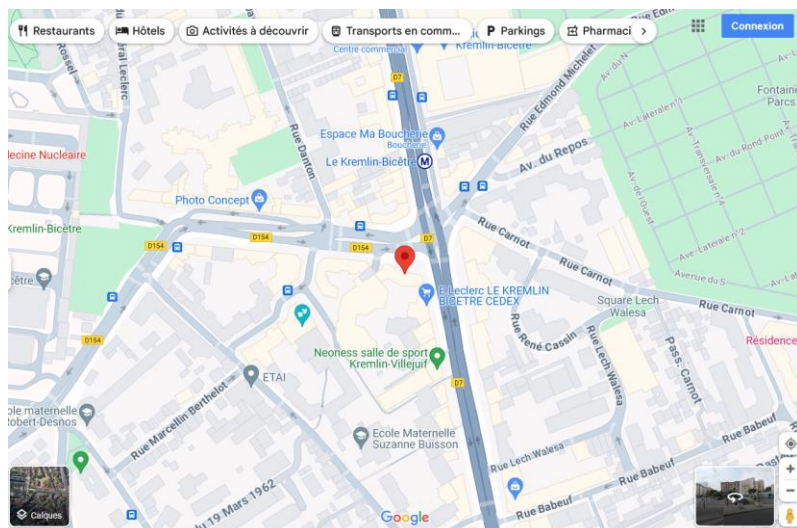
Le commerce est idéalement situé sur la dite « Place de la Comète », à l'angle des avenues de Fontainebleau et Eugène Thomas, un secteur à fort passage et à proximité immédiate des commerces existants.

Le local, d'une surface d'environ 16 m², se compose d'une boutique avec vitrine sur rue, positionnée à droite de l'entrée principale de l'immeuble.

Il dispose :

- D'un point d'eau avec lavabo à l'intérieur du local,
- Et d'un sanitaire collectif, accessible à l'arrière du bâtiment.

Ce petit espace fonctionnel est particulièrement adapté à une activité commerciale éphémère, artisanale ou de présentation de produits locaux, en lien avec la dynamique du centre-ville.



La boutique :



Terrasse/ Etalage :

En fonction de la nature de l'activité proposée, **une autorisation d'occupation du domaine public** pourra être envisagée, **sous réserve du respect de la réglementation en vigueur**.

Cette demande devra être **expressément formulée dans le dossier de candidature** et fera l'objet d'une instruction spécifique par les services compétents.

3. Conditions et modalités de mise à disposition

La boutique éphémère sera mise à disposition pour une durée d'une semaine par artisan ou commerçant, permettant ainsi l'accueil de quatre exposants successifs.

- **Période d'occupation** : du lundi à 14h au dimanche à 19h30
- **État des lieux de sortie** : le lundi suivant à 10h

Jours et horaires d'ouverture recommandés :

- Lundi : 14h – 19h30
- Mardi à dimanche : 10h – 19h30

Conformément aux dérogations préfectorales au repos dominical, les quatre dimanches concernés peuvent faire l'objet d'une ouverture, au choix de l'exposant.

Conditions d'occupation :

- **Sous-location ou prêt du local interdit, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit.**
- Eau et électricité incluses dans la mise à disposition.
- Le local sera fourni avec un aménagement minimal (tables et chaises).
- Le locataire s'engage à préserver la tranquillité du voisinage : tout comportement générant des nuisances pourra engager sa responsabilité.
- Le local devra être maintenu propre et restitué dans l'état constaté à l'entrée.

4. Conditions financières

La mise à disposition de la boutique éphémère est **consentie à titre gracieux** par la Ville.
Cependant, afin de garantir le bon usage du local, **un chèque de caution de 100 €** sera demandé lors de la **signature de la convention d'occupation précaire**.

Ce chèque sera **restitué après l'état des lieux de sortie**, sous réserve de l'absence de dégradation ou de manquement.

En cas de **casse, saleté excessive, détérioration ou disparition de mobilier**, la caution sera **retenue en totalité par la Ville**, à titre de compensation.

5. Critère de sélection des offres

Les demandes seront examinées avec attention et sélectionnées selon les critères suivants :

- Priorité donnée à l'artisanat local, à la production locale et aux démarches écologiques
- Diversité de l'offre, en complémentarité avec les commerces déjà présents en centre-ville
- Qualité esthétique et originalité des articles proposés
- Adéquation de l'offre avec la thématique des fêtes de fin d'année

Important : les activités de restauration sont exclues, en raison de l'absence d'équipement d'extraction dans le local.

Répartition des semaines d'occupation

Une fois les quatre candidatures retenues, un tirage au sort sera organisé afin de déterminer la semaine attribuée à chaque commerçant ou artisan.

6. Dossiers de candidatures

Chaque candidat devra remettre sous forme de fichier PDF :

- Un extrait Kbis de moins de trois mois
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- La fiche de candidature jointe au dossier, complétée et signée
- 4 à 6 photos des articles proposés à la vente

Les dossiers seront transmis par mail à l'adresse : **commerces@ville-kremlin-bicetre.fr**

Ou par courrier : Mairie du Kremlin-Bicêtre – service Commerce – 1 place Jean Jaurès, 94 270 Le KREMLIN-BICETRE

Pendant la consultation, des informations pourront être obtenues à l'adresse suivante :

commerces@ville-kremlin-bicetre.fr

Des visites pourront être organisées.

La date limite de remise des candidatures est fixée au lundi 17 novembre 2025 à 17h00

FICHE DE CANDIDATURE

Nom de l'entreprise :

N° de SIRET :

Raison sociale de l'entreprise :

Nom du gérant :

Adresse du gérant :

Téléphone :

Courriel :

Semaines sélectionnées par ordre de préférence (à noter de 1 à 4) :

- ☐ Lundi 1 au dimanche 7 décembre
- ☐ Lundi 8 au dimanche 14 décembre
- ☐ Lundi 15 au dimanche 21 décembre
- ☐ Lundi 22 au dimanche 31 décembre

Description détaillée des articles ou produits :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....